

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5726**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 177 et 361 dépendant de la copropriété Le Terrailon située 11, rue Guynemer et appartenant aux consorts Millon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5726**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 177 et 361 dépendant de la copropriété Le Terraillon située 11, rue Guynemer et appartenant aux consorts Millon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine souhaite acquérir les lots de copropriété n° 177 et 361 situés dans le bâtiment A au 11, rue Guynemer et appartenant aux consorts Millon.

Ces lots dépendent d'un ensemble immobilier en copropriété édifié sur les parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 831, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940 et 1941 de la section B pour une superficie totale de 56 810 mètres carrés.

Le lot n° 177 est constitué d'un appartement de type F4 d'une superficie d'environ 62 mètres carrés, situé au 6° étage du bâtiment A, ainsi que des 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot n° 361 est constitué d'une cave située au sous-sol du bâtiment A, ainsi que des 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les consorts Millon consentiraient à céder lesdits lots de copropriété occupés au prix de 51 000 €.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis d'acquisition concernant les lots n° 177 et 361 dépendant de la copropriété Le Terraillon à Bron et appartenant aux consorts Millon.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - à solliciter les subventions auprès de l'Anru.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 0827 individualisée le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 51 000 € pour l'acquisition et de 1 479 € pour l'estimation des frais d'acte notariés.

5° - La recette à percevoir sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 et suivants - compte 132 100 - fonction 824 - opération 0827.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,